



**POUR CONCLURE ...**

«Soyez patients, courtois et respectueux : avant de changer de voie, par exemple lors d'un dépassement, pensez aux autres usagers. N'obligez pas le véhicule que vous dépassez à freiner pour vous laisser vous rabattre.»

**VITESSE ET DISTANCE DE SÉCURITÉ**

**COMMENT BIEN SE COMPORTEUR?**



**ne.ch**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

M. Marc Arlettaz  
Ingénieur trafic  
Tél. +41 32 889 57 57

**police**  
NEUCHÂTELOISE

Bien plus que de la sécurité

Cap Alain Saudan  
Chef de la police de circulation  
Tél. +41 32 889 90 00

**SCAN**

SCAN - Service cantonal des automobiles et de la navigation  
Etablissement autonome de droit public de la République et Canton de Neuchâtel

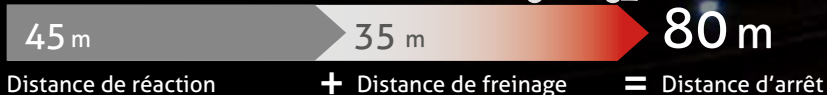
M. Philippe Burri  
Directeur  
Tél. +41 32 889 13 99

«Tout, dans la conduite d'un véhicule, répond aux lois de la physique.

En ayant conscience de ces phénomènes, le style de conduite peut être adapté à la plupart des situations. Et contribuer ainsi à plus de sécurité sur les routes.»

Route et lois physiques. Mieux comprendre pour mieux conduire (avec formules), Berne : Bureau de prévention des accidents (BPA), 2008.





### DISTANCE D'ARRÊT : QUELQUES PRINCIPES

**Distance d'arrêt = distance de réaction + distance de freinage**

**Distance de réaction** = distance parcourue par le véhicule entre le moment où son conducteur perçoit le danger et le moment où il commence à freiner.

**Distance de freinage** = distance parcourue par le véhicule entre le moment où son conducteur a commencé à freiner et le moment où le véhicule est totalement arrêté.



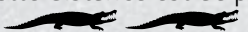
Les conditions météorologiques et l'état des pneus influencent la distance de freinage, qui est considérablement allongée sur une chaussée mouillée. Et encore plus sur une chaussée enneigée. Mais quelles que soient les conditions météorologiques, un conducteur doit pouvoir arrêter son véhicule sur la distance de visibilité.

Il est donc impératif de rouler moins vite en cas de mauvais temps et de vérifier régulièrement le profil de ses pneus.

### DISTANCE DE SÉCURITÉ

La distance de sécurité est la distance qui doit séparer deux véhicules. Elle dépend de la vitesse à laquelle roulent les véhicules et, en général, correspond à la **distance parcourue pendant 2 secondes.**



Un bon moyen d'évaluer cette distance est de pouvoir compter « *un crocodile, deux crocodiles* »  entre le moment où le véhicule précédent se trouve à côté d'un point de repère et le moment où son propre véhicule y arrive.

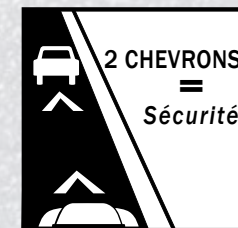
Il est impératif de maintenir cette distance pour éviter toute réaction en chaîne si le premier véhicule doit freiner brusquement.

### DES LÉGENDES QUI PEUVENT AVOIR DE GRAVES CONSÉQUENCES...

Le non respect des distances de sécurité dépend de plusieurs facteurs dont une trop grande confiance en ses réflexes et un sentiment de sécurité procuré par des systèmes de freinage performants. Pourtant, **un système d'aide au freinage comme l'ABS** limite le risque de blocage des roues et permet de maîtriser la trajectoire du véhicule, mais **ne réduit en rien la distance de freinage.** Ces systèmes ne modifient pas les lois de la physique !

### DISTANCES À RESPECTER DANS LES TUNNELS

En automne 2013, le tunnel de La Vue-des-Alpes a été équipé de marques en forme de chevrons qui permettent de déterminer la bonne distance à maintenir avec le véhicule qui précède. **Deux chevrons sont garants d'une bonne distance !**



### DISTANCE INSUFFISANTE ET SANCTIONS

Maintenir une distance insuffisante avec le véhicule précédent est punissable d'une amende, d'un retrait de permis et, dans certains cas, peut être considéré comme une faute grave passible d'une peine privative de liberté et d'un retrait de permis de trois mois au minimum.

Selon l'art 34, al 4, de la Loi fédérale sur la circulation routière « *le conducteur observera une distance suffisante envers tous les usagers de la route, notamment pour croiser, dépasser et circuler de front ou lorsque des véhicules se suivent.* »

L'art 12 de l'Ordonnance fédérale sur la circulation routière précise que lorsque deux véhicules se suivent, le conducteur du deuxième doit maintenir une distance suffisante pour éviter une collision en cas de ralentissement ou d'arrêt brusque du véhicule qui le précède.

Le Tribunal fédéral a considéré que le non respect de la distance de sécurité peut être une faute grave si l'intervalle constaté entre deux véhicules est insuffisant sur plusieurs centaines de mètres.

### LES CHANTIERS

A l'approche d'un chantier, il est indispensable de réduire sa vitesse, d'être particulièrement attentif au marquage orange, à la signalisation provisoire et, par-dessus tout de maintenir la distance avec le véhicule précédent. Certaines manœuvres doivent être évitées, tels les changements de voie et les dépassements. Quand la voie est rétrécie, rouler de façon décalée, éviter que deux véhicules ne roulent l'un à côté de l'autre.



**N'oubliez pas, sur un chantier, il y a des travailleurs. Respectez-les, et respectez leur sécurité : ils travaillent pour nous !**